

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

**L'an deux mil vingt-trois,
le sept avril**, à vingt heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.

Date de la convocation : 31/03/2023

Présents : Mr LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr
JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème} adjointe, MM.

PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, TELLIER Adrien, Mme ADET Florence,

Excusé : M. LEVEILLÉ David

Mr PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/20 :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2023 –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de reporter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2022 de 89 194.72 au compte R 1068
de la section d'investissement 2023 pour un montant de 6 551.99 € et au compte R002 de la section
de fonctionnement 2023 pour 82 642.73 €,
- ⇒ de voter le Budget Primitif 2023, présenté par le Maire, comme suit :
 - en section de fonctionnement : Dépenses : 240 802.94 € Recettes : 269 936.23 €
 - en section d'investissement : Dépenses : 292 009.58 € Recettes : 292 172.33 €

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pour le Maire empêché
l'Adjoint,



